



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION "NOS COMMUNES D'ABORD" – REHABILITATION DU 2^{EME} ETAGE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL

L'an deux mille vingt-trois et le trente Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. BENOIT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. STEPHANE FAYET A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Novembre 2023.
Délibération DM_20231130N105

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION "NOS COMMUNES D'ABORD" – REHABILITATION DU 2^{EME} ETAGE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, informe l'Assemblée que, dans le cadre d'une politique de revitalisation et de réhabilitation des bâtiments communaux, la commune de CHÂTEAU-SAINT-AUBAN souhaite rénover le 2^{eme} étage de l'immeuble communal situé 2 chemin du lac.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'intervention du Conseil Régional au travers du dispositif "Nos communes d'abord" qui vise à accompagner les démarches de revitalisation de centres-anciens et de sobriété énergétique par les Communes dont les projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivent dans des démarches de rénovation globale intégrant aussi les espaces extérieurs liés à ceux-ci (à l'exception des parkings).

Ce dispositif permet aux communes de mobiliser une subvention par an plafonnée à 200.000 €, atteignant le maximum de 50 % de la dépense subventionnable H.T. de l'opération.

Il propose de solliciter une participation du Conseil Régional au titre du dispositif "Nos communes d'abord" selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T.	%
Conseil Régional	60.000 €.	50 %
Autofinancement	60.000 €.	50 %
TOTAL	120.000 €.	100 %

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du dispositif "Nos communes d'abord" selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: right;"></p> <p>René VILLARD</p>
--	---